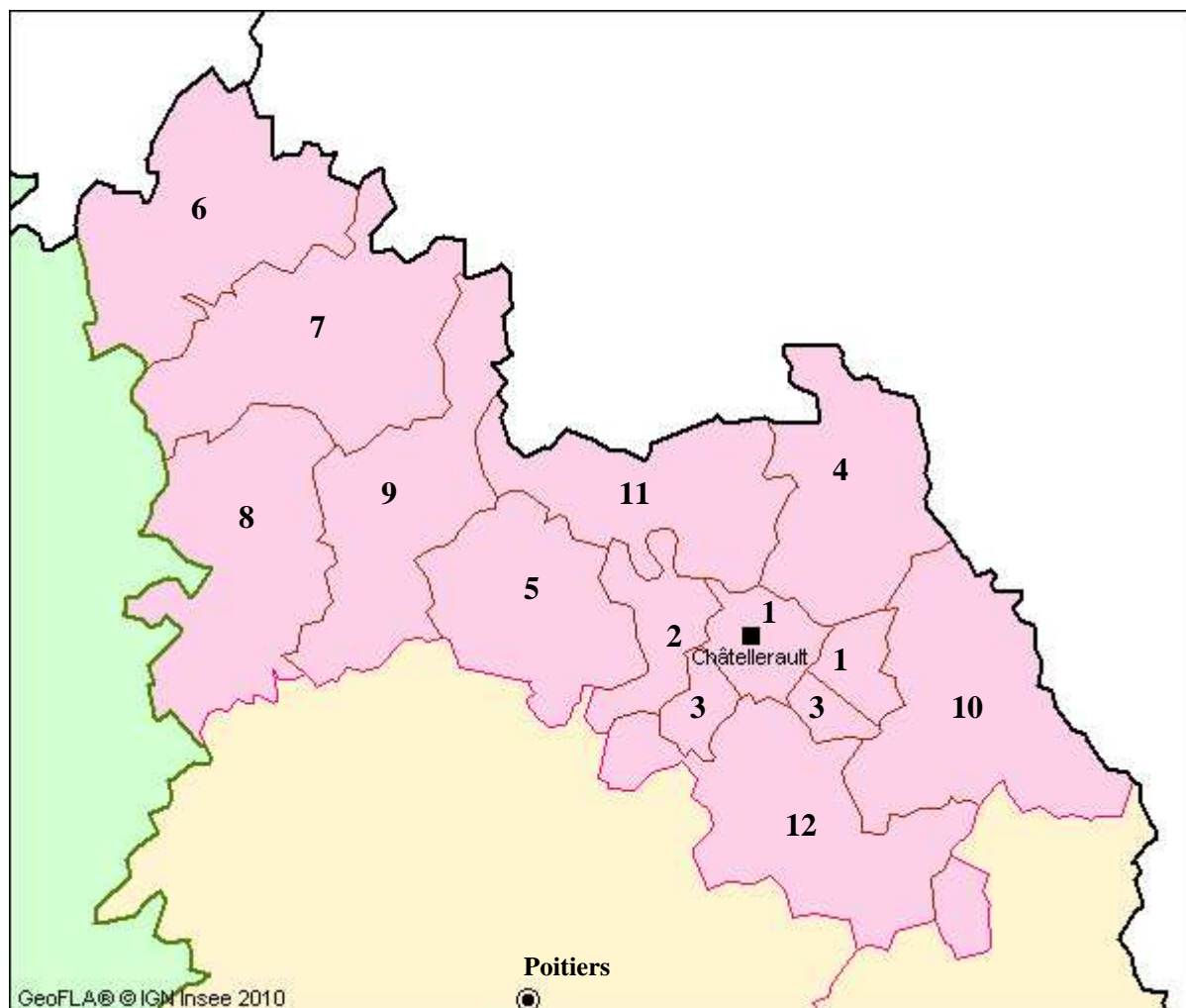


## ARRONDISSEMENT DE : CHATELLERAULT

1) Nombre de cantons dans l'arrondissement : 12 cantons



1. CHATELLERAULT NORD
2. CHATELLERAULT OUEST
3. CHATELLERAULT SUD
4. DANGE SAINT ROMAIN
5. LENCLOITRE
6. LES TROIS MOUTIERS
7. LOUDUN
8. MONCONTOUR
9. MONTS SUR GUESNES
10. PLEUMARTIN
11. SAINT GERVAIS – LES – TROIS - CLOCHERS
12. VOUNEUIL SUR VIENNE

**2) Nombre de communes dans l'arrondissement : 96 communes et 8 communes associées**

**3) Principales caractéristiques administratives, politiques, économiques et sociales de l'arrondissement :**

**A. GEOGRAPHIE :**

L'arrondissement est constitué de vastes plaines aux formes adoucies ne dépassant pas 80 ou 100 mètres d'altitude, traversées du sud au nord par la rivière la Vienne et ses affluents, le Clain, l'Envigne et la Creuse.

**B. DEMOGRAPHIE :**

Au recensement 2009, l'arrondissement de Châtelleraut compte 112 024 habitants contre 112 928 en 1999 et 110 096 en 1990.

La diminution de la population rurale constatée au cours des périodes de 1962 à 1968 puis de 1968 à 1975 s'est enrayée et les phénomènes constatés à l'issue du recensement de 1982 sont confirmés ; c'est-à-dire l'évolution positive des cantons comportant des communes situées géographiquement soit sur les axes de circulation (RN 10, CD 749 et CD 725) soit à proximité des villes (cantons de CHATELLERAULT, DANGE-SAINT-ROMAIN, LENCLOITRE, VOUNEUIL-SUR-VIENNE). De même, se confirme la poursuite du dépeuplement des cantons moins favorisés, où le vieillissement et l'exode des jeunes, entraînent une diminution parfois importante (cantons de MONCONTOUR, MONTS-SUR-GUESNES). Enfin, la population du canton de LOUDUN est en légère régression.

**C. INTERCOMMUNALITE :**

Depuis les années 60, l'arrondissement de CHATELLERAULT a constitué progressivement son réseau de structures intercommunales constitué à ce jour par :

1) La Communauté de Communes du Pays Loudunais :

Fondée en 1992 sur la base du Syndicat Intercantonal de Solidarité pour l'Expansion du Loudunais (SISEL), créé en 1975, elle est devenue "Communauté de Communes du Pays Loudunais" en 2001. Elle compte 54 communes pour 25 026 habitants.

2) La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais :

Elle regroupe les douze communes autour de CHATELLERAULT, soit 54 671 habitants. Elle consacre ses efforts à l'accélération de la mise en oeuvre de ses compétences et à la structuration de son développement, à la fois dans le "Grand Châtelleraudais" et sur l'axe industrialo-universitaire POITIERS-CHATELLERAULT.

3) La Communauté de Communes Mâble et Vienne :

Constituée autour du chef-lieu du canton de SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS, elle a été créée en 1995 pour redynamiser une zone à vocation traditionnellement rurale. Elle compte 10 communes pour 7023 habitants.

4) La Communauté de Communes Vienne et Creuse :

Créée en 1996 autour du pôle de DANGE-SAINT-ROMAIN, elle vise à "associer ses communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace". Après avoir renforcé largement ses compétences obligatoires, elle a opté au 1er janvier 2004 pour le régime de la taxe professionnelle unique. Elle compte 7 communes pour 7830 habitants.

5) La Communauté de Communes du Lençloîtres

Créée en 1997, elle associe 9 communes autour d'un chef-lieu de canton, en "un espace de solidarité devant porter un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace". Elle regroupe une population de 8783 habitants.

6) La Communauté de Communes des Vals de Gartempe et Creuse :

Fondée en 1999 sur la base du Syndicat à vocation multiple, elle regroupe quatorze communes, dont trois de l'arrondissement de MONTMORILLON. Le centre de polarisation économique du secteur est LA ROCHE-POSAY. Elle a adopté la taxe professionnelle unique fin 2007, et compte 7611 habitants.

#### **D. SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE :**

L'agriculture demeure une activité économique importante, notamment dans le nord de l'arrondissement.

L'agglomération Châtelleraudaise, bien que fortement touchée par les dernières crises économiques, a pu conserver en Poitou-Charentes jusqu'à ce jour, une place de premier plan dans le domaine industriel. Le secteur de l'industrie représente 43 % des emplois salariés contre 21 % pour la Vienne.

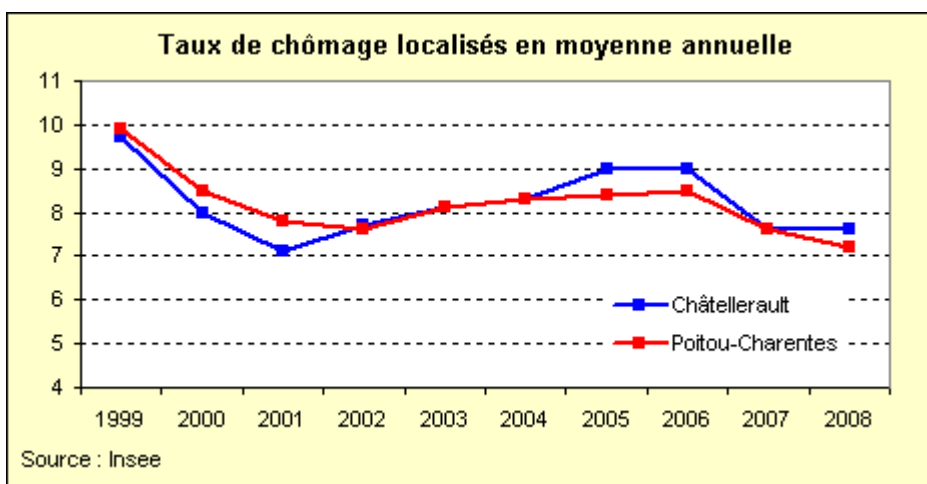
Suite à la modification du tissu industriel due à la disparition de petites unités installées à la fin des années 1960 après la fermeture de la Manufacture d'Armes, les efforts accomplis pendant plusieurs années pour l'installation d'importantes unités de production ont permis de redonner à CHATELLERAULT un nombre d'emplois important, essentiellement dans le secteur de l'aéronautique et des équipementiers et sous-traitants de l'industrie automobile.

**Une centaine d'entreprises industrielles d'importance moyenne constituent un tissu économique dynamique, qui toutefois connaît de sérieuses difficultés depuis l'année 2008** où la situation dans l'industrie a commencé à fortement se dégrader dans le secteur de l'automobile notamment du fait de la crise financière et économique mondiale. Plusieurs centaines d'emplois intérimaires et durables ont été supprimés.

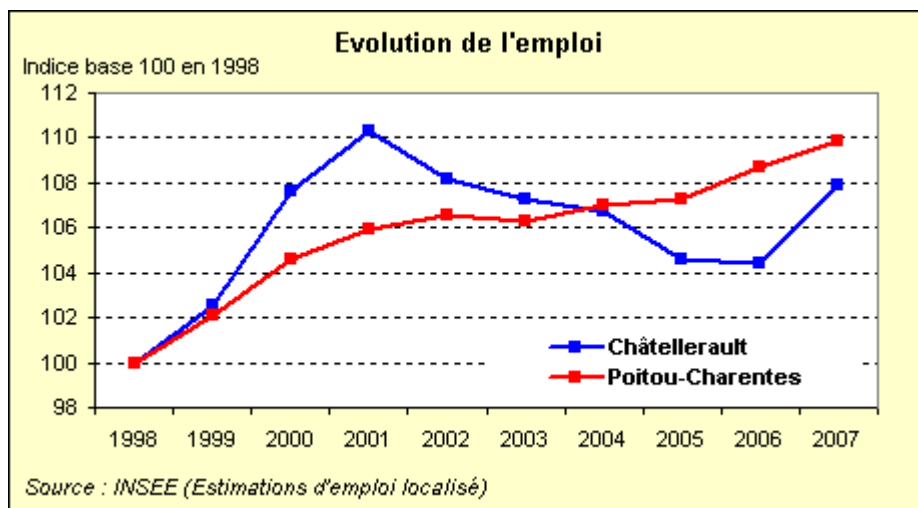
Concernant le **marché du travail**, les difficultés économiques se traduisent dans l'arrondissement comme sur tout le département de la Vienne, par une hausse de la demande d'emploi principalement concentrée sur les hommes, les jeunes et les ouvriers.

Le taux de chômage enregistré pour l'arrondissement de Châtelleraut au premier trimestre 2008 était de l'ordre de 6,8 % pour atteindre 8,5 % au quatrième trimestre 2008. Si on constatait sur cette période, une évolution nette du chômage de longue durée, ce dernier restait toutefois contenu dans l'arrondissement grâce à l'apport des contrats aidés.

Fin 2010, le taux de chômage à Châtelleraut est de 9,5 % (en Région Poitou Charentes, il est de l'ordre de 9 %, et en France de 9,6 %).



On assiste à un manque d'emploi face à une population qui augmente. 3600 personnes sont à la recherche d'un emploi en catégorie A, dont 690 jeunes (18 %), les plus de 50 ans représentant 20 % du total.



En ce qui concerne le revenu moyen d'un foyer à Châtelleraut, il est de l'ordre de 1995 € (pour la ville de Poitiers 1532 €), le revenu moyen d'un foyer atteignant dans la Vienne 2108 €.

## E. LES ZONES D'EMPLOI (AU TERME DE L'INSEE) :

Le territoire de l'arrondissement de Châtelleraut en partie couvert par des deux zones d'emploi selon la définition de l'INSEE : celle de Châtelleraut (Z.E. 5402) et celle du Nord Poitou (Z.E. 5401) centrée sur la ville de Loudun, mais incluant une partie du territoire du nord du département des Deux-Sèvres.

Leurs principales caractéristiques sont les suivantes :

	Z.E. de Châtelleraut	Z.E. du Nord-Poitou	Total
<b>POPULATION</b>			
Population en 2007	87 026	50 442	137 468
Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> ) en 2007	74,8	42,1	58,2
Superficie (en km <sup>2</sup> )	1 164,10	1 197,70	2 361,80
<b>LOGEMENT</b>			
Nombre total de logements en 2007	43 896	26 662	70 558
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2007, en %	5,8%	6,9%	6,2%
<b>REVENUS</b>			
Revenu net imposable moyen par foyer fiscal en 2008, en euros	20 307 €	19 260 €	19 922,82 €

source INSEE

## **F. L'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2006-2008 ET 2009-2011 :**

L'Etat, sous l'égide de la MIME ( mission interministérielle sur les mutations économiques), a favorisé sur la période 2006-2008 l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme d'actions pour le développement économique et l'emploi du Châtelleraudais destiné à favoriser la reconversion du bassin industriel à travers des actions visant à la diversification des activités et à la formation des salariés.

Cet engagement a été formalisé par un contrat de site signé le 17 juillet 2006 (Contrat Territorial pour le Développement Economique et pour l'Emploi) entre l'Etat, la Région, le Département et la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, principaux financeurs. L'engagement financier, au travers du contrat territorial, des 4 partenaires notamment de l'Etat pour un montant de 1 823 794 € a bien été respecté et a permis la réalisation d'opérations d'investissements structurants pour le Pays Châtelleraudais. Malgré ces efforts substantiels, la situation dans le bassin d'emploi se dégrade.

Face à cette situation et afin d'accentuer les premiers résultats portés par le Contrat Territorial achevé en 2008, le Gouvernement a décidé d'apporter son soutien à des opérations d'investissement considérées comme structurantes et stratégiques pour le redressement du Châtelleraudais dans le prolongement du contrat territorial. Ce soutien se concrétise sous la forme d'un avenant au contrat territorial (prolongé jusqu'en 2012) pour lequel l'Etat a décidé de mobiliser une dotation globale de 3 980 000 € de crédits supplémentaires au titre du FNADT.

## **G. LE PROGRAMME D'ACTION POUR LA COHESION SOCIALE 2007-2009 PROLONGE JUSQU'EN 2014**

L'Etat avec les services de l'Agence de Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSé) a favorisé la mise en oeuvre d'un plan de cohésion sociale afin de répondre aux problèmes sociaux et identitaires des quartiers fragiles de Châtelleraudais. Ce plan est actionné par les dispositifs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), Programme de Réussite Educative (PRE), Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), Adultes-relais, Rénovation urbaine de La Plaine d'Ozon (82 M€ de crédits sur 5 ans, dont 30 M€ ANRU).

La circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) dont la durée a été initialement fixée à trois années a commencé le 1er janvier 2007 et pris fin au 31 décembre 2009. Il est reconduit par avenant jusqu'au 31 décembre 2014. La dotation budgétaire du CUCS est de 245 K€ pour 2011.

Il porte sur les champs d'intervention de la géographie prioritaire de :

- la Plaine d'Ozon,
- les Renardières,
- et Châteauneuf.

Il se décline par 5 thématiques sur lesquels les partenaires se sont accordés soit :

- L'emploi et le développement économique ;
- L'habitat et la rénovation urbaine ;
- La citoyenneté et la prévention ;
- La réussite éducative et l'égalité des chances ;
- La santé et l'Atelier Santé Ville ;

Avec deux thématiques transversales sur ces mêmes quartiers prioritaires qui sont la lutte contre les discriminations et le renforcement des liens sociaux.

En 2011, une enveloppe spécifique de 155 000 € pour le Programme de Réussite Educative (PRE) a été attribuée à Châtelleraut.

La convention du projet de rénovation urbaine (ANRU) du quartier de La Plaine d'Ozon a été signée le 30 mars 2007, son montant s'élève à 89,1 millions d'Euros. Cette rénovation urbaine du quartier de La Plaine d'Ozon comprend trois chantiers et a pour objectif la démolition de logements sociaux concernant 7 tours comprenant 446 logements sociaux et la réhabilitation de logements sociaux conservés sur le site.